

Audit sécurité incendie - installation électrique

Objectifs

Élever le niveau de sécurité de l'établissement:

- vérifier la sécurisation des flux de biens et de personnes (contrôles d'accès automatiques et bloqués, contrôle des colis et des personnes, fouilles véhicule, visiteurs, dispositif de vidéosurveillance, prévention incendie, plans de sécurité et plans de gestion de crise(s)).
- mesurer le niveau d'anticipation et de réduction des risques de sécurité physique.
- cibler les investissements prioritaires pour le renforcement du dispositif sécuritaire.

Compétences visées

- . Sécurisation des équipements de travail
- . Condition de travail
- . Dispositifs de vidéosurveillance
- . Gestion des risques inhérents à l'environnement de travail
- . Formation et sensibilisation du personnel aux questions de sécurité
- . Formalisation et respect des engagements contractuels signés avec les tiers en matière de sécurité. A ce titre, l'audit vérifiera que son organisation procède à un suivi de la qualité des prestations fournies
- . Qualité des reportings traitant de la sécurité (régularité, indicateurs, conservation)
- . Conformité des locaux et des matériels aux normes de sécurité physique



Cible:

Entreprises, associations, collectivités

Durée:

selon la taille de l'entreprise

Personnes concernés:

dirigeants, postes équivalents

Intervenants:

Formateur certifié INRS

Support pédagogique:

- documents relatifs pour élaborer le document

Évaluations:

- plans de l'établissement
- extincteurs...)

Moyens:

observation physique, divers entretiens avec fonctions en charge de la sécurité, questionnaires de contrôles (...)

Contenu de l'Audit

**Audit
sécurité
incendie-
installation
électrique**



Documentation à obtenir...

La préparation de l'audit s'appuie sur des documents à obtenir auprès du service en charge de la sécurité. Cette documentation doit comprendre les éléments suivants pour une préparation optimale de la mission: la politique sécurité, le manuel des procédures de sécurité, le plan de continuité d'activités, les rapports d'audits de sécurité externes, l'état de suivi des installations de sécurité, les preuves de formation du personnel en charge de la sécurité, les preuves de sensibilisation de tous les employés aux problématiques de sécurité, les contrats d'assurance globale dommage, les contrats de gardiennage, le budget de sécurité, le plan des bâtiments avec cartographie des points d'accès physique et des contrôles d'accès existants, la cartographie des risques de sécurité, les rapports d'incidents relevés, l'organigramme du service sécurité, les mains courantes, les tableaux de bords et le suivi des indicateurs de sécurité.

A partir de la documentation obtenue, l'auditeur s'assurera que la cartographie des risques de sécurité est à jour et fait l'objet d'une revue régulière. A cette cartographie doit s'ajouter une politique et des manuels de procédures de sécurité pour formaliser ainsi les objectifs en matière de sécurité et les moyens prévus pour les atteindre. L'auditeur cependant ne se contentera pas de vérifier l'existence de tels écrits. Il contrôlera que les actions prévues sont effectives en matière de sécurité physique, et en cas d'écart, il qualifiera les dysfonctionnements constatés pour émettre des recommandations et des axes d'amélioration appropriés.

Enfin, la sécurité physique étant particulièrement réglementée et normée, le recours à un expert dans le domaine est nécessaire afin que l'audit soit le plus complet.